



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 24 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCELLUS, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DERC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

Membre en exercice :	13
Présents :	9
Pouvoirs :	1
Votants :	10

♦ **Étaient présents** : Jean-Claude DERC, Jean-Marie BAZAS, Maryse CUCCHI, Valérie LAURENT, Gilles LÉGLISE, Bernard REYNAUD, Laetitia LAFITTE, Jérôme DUSSEAUX, Maria PEREIRA.

♦ **Excusés Ayant donné pouvoir** : Perrine CHABRAT-DUCASSE, Nicolas HRGOVIC, *Luc CHARRY ayant donné pouvoir à Laetitia LAFITTE.*

♦ **Absents** : Jenifer SEALELLI.

Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance – nomination du secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00

♦ **Secrétaire de séance** : Mme LAFITTE Laetitia est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT

Assistaient à la séance Mme NAVARRO (Secrétariat), Mr BIASON (Sud-Ouest)

DOSSIER N°1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir faire part de leurs observations éventuelles concernant le procès-verbal du 24 mai 2023. Celui-ci est approuvé **à l'unanimité**.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

ORDRE DU JOUR

Dossier n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2023,

Dossier n°2 : Décision : présentation devis création tables (**rapporteur : Gilles LÉGLISE**)

Dossier n°3 : Délibération : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023
(**rapporteur : Mr le Maire**)

Dossier n°4 : Délibération : Approbation de 2 conventions d'occupation du domaine public
(**rapporteur : Jean-Marie BAZAS**)

Dossier n°5 : Délibération : Désignation des représentants des communes siégeant au Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) (**rapporteur : Bernard REYNAUD**)

Dossier n°6 : Délibération : Délégation du conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (**rapporteur : Mr le Maire**)

Dossier n°7 : Délibération : Subvention exceptionnelle voyage scolaire école Meilhan sur Garonne (**rapporteur : Valérie LAURENT**)

Dossier n°8 : Délibération : Subvention exceptionnelle voyage scolaire école de Couthures sur Garonne (**rapporteur : Valérie LAURENT**)

Dossier n°9 : Délibération : Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association Sportive Marcellus-Cocumont (ASMC) (**rapporteur : Laetitia LAFITTE**)

QUESTIONS DIVERSES et ORALES

Monsieur le Maire propose au membre du conseil de faire visiter le garage et son annexe, travaux achevé en février.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°2

Décision n°02-2023: PRÉSENTATION DEVIS CRÉATION TABLES

Rapporteur : Gilles LEGLISE

Monsieur LEGLISE Gilles présente des devis pour la création d'une trentaine de tables supplémentaires à base de portes isoplanes, pour les salles municipales.

- Devis pour 30 portes : 288 € TTC
- Devis pour la ferraille : 477,42 € TTC

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2020 (conformément à l'article L2122-22 du CGCT) ;

Vu l'examen de 2 deux devis et la proposition reçus de RIGHINI et FERS SERVICES 47 ;

**DECISION
N° 02_2023**

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

DÉCIDE

Article 1 :

De valider et de signer le devis de la société RIGHINI, 550 avenue Blanche Rapatout à Tonneins, relatif à l'achat de 30 portes isoplanes pour un montant total de 288 € TTC, et le devis de la société FERS SERVICES 47, ZI chêne vert à Marmande relatif à l'achat de ferrailles pour la création de pieds pour les tables pour un montant de 477,42€ TTC ;

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
- Madame la Comptable du Trésor



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°3

Délibération: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**DÉLIBÉRATION
N° 13_2023**

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

EMPLOI	CADRES D'EMPLOI ET GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	OBSERVATIONS
CADRES D'EMPLOIS "ADMINISTRATIF"				
Secrétaire de Mairie	Rédacteur principal 1er Classe	1 Poste 35H00		départ retraite
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif		1 Poste 35H00	
CADRES D'EMPLOIS "TECHNIQUE"				
Cantinière	Adjoint technique principal de 1ere Classe	1 Poste 30H00	1 Poste 30H00	
Agent polyvalent espace vert	Adjoint technique principal de 2ème Classe	1 Poste 35H00	1 Poste 35H00	
Agent polyvalent espace vert	Adjoint technique	2 Postes 35H00	2 Postes 35H00	
Entretien	Adjoint technique	1 Poste 15H00	1 Poste 15H00	
CADRES D'EMPLOIS "ANIMATION"				
Garderie scolaire	Adjoint d'animation (Av. janv. 2021)	1 Poste 20H20	1 Poste 20H20	



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente et dit que les crédits nécessaires seront prévus par la rémunération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

A la rentrée, Pascale Pioloco remplacera Régine Boudon. Un appel à candidature pour le poste d'agent d'entretien va être lancé.

DOSSIER N°4

Délibération: APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur BAZAS Jean-Marie

Monsieur BAZAS Jean-Marie rappelle que le projet de convention d'occupation du domaine public doit être approuvé par le conseil Municipal en application des articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur BAZAS Jean-Marie présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention de délégation de service public qui leur a été transmis pour le commerçant « PIZZA FABRIZIO » et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- + **Objet** : La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public de la commune de Marcellus.
- + **Durée** : La présente convention est conclue pour une durée d'un an du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024.
- + **Activités exercées par l'occupant** : Le commerce « PIZZA FABRIZIO » est un camion de pizzas faisant de la vente à emporter.
- + **Redevance** : En contrepartie d'occuper le domaine public, l'occupant s'engage à verser une redevance mensuelle avec facturation mensuelle. La redevance mensuelle étant tarifée comme suit :

- « **MOYEN** » : type fourgon, Food truck + terrasse = emplacement entre 4m² et < à 8m² pour 22€ par mois.

La commune de Marcellus facturera le prix de l'emplacement automatiquement au commerce « PIZZA FABRIZIO » par le nombre de mois d'activité dans l'année comme définit par l'arrêté, à raison d'un jour d'activité par semaine.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DÉLIBÉRATION
N° 14_2023

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **INVITE** le Conseil Municipal à approuver le projet de convention d'occupation du domaine public présenté.
- **CHARGE** Monsieur le Maire e l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Il en sera de-même pour Mme FRAYSSINET Marine « CUP&BACH » qui est actuellement en création d'entreprise pour un projet de coiffer et conseiller sur les fleurs de Bach aux passants dans son camping-car autonome.

DOSSIER N°5

**Délibération: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES SIEGEANT
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITÉ ET PREVENTION DE LA
DELINQUANCE (CISPD)**

Rapporteur : Monsieur REYNAUD Bernard

Monsieur REYNAUD Bernard expose au Conseil Municipal qu'en vertu de son pilotage du Contrat de ville, Val de Garonne Agglomération exerce de plein droit la compétence «prévention de la délinquance » sur le territoire intercommunal.

Dans la perspective de l'organisation de la première séance plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Val de Garonne Agglomération demande la désignation d'un représentant communal à cette instance.

DÉLIBÉRATION
N° 15_2023

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

- **PRENDRE ACTE** à la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),
- **LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE** Mr REYNAUD Bernard représentant de la commune de Marcellus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

DOSSIER N°6

Délibération: DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, énumérant les délégations que le conseil municipal peut consentir au Maire pendant la durée de son mandat.

Considérant que pour des raisons de bonne administration, il convient qu'il soit délégué au Maire la décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Considérant que les décisions qui seraient prises par le maire sur la base de cette délégation seraient soumises aux mêmes règles que celle applicables aux délibérations du conseil municipal.

Considérant que le conseil municipal pourra à tout moment mettre fin à la délégation consentie au Maire.

**DÉLIBÉRATION
N° 16_2023**

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **DELEGUE** au Maire, pour la durée de son mandat, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (5°), la charge de décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document relatif à la présente délibération.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DOSSIER N°7

**Délibération: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE SCOLAIRE ECOLE
MEILHAN SUR GARONNE**

Rapporteur : Madame LAURENT Valérie

Madame LAURENT Valérie expose au Conseil Municipal d'un courrier transmis de l'école de Meilhan sur Garonne nous sollicitant une participation financière exceptionnelle destinée au financement d'une classe de découverte dans les Pyrénées du mercredi 10 au vendredi 12 mai 2023.

Le projet a un coût de 135€ par enfant. Le directeur de l'école de Meilhan sur Garonne informe que trois enfants de notre commune sont concernés, à savoir :

- CAPDEVIELLE Noa
- ETELIN Calie
- ETELIN Zia

DÉCISION N°3_2023

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 00
Contre : 10
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **NE PAS ACCEPTER** la demande de subvention exceptionnelle de l'école de Meilhan sur Garonne pour un montant de 405€.

DOSSIER N°8

**Délibération: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE SCOLAIRE ECOLE
COUTHURE SUR GARONNE**

Rapporteur : Madame LAURENT Valérie

Madame LAURENT Valérie expose qu'un courrier transmis de l'école de Couthure sur Garonne nous sollicitant une participation financière exceptionnelle destinée au financement d'une classe de découverte dans les Pyrénées du mercredi 10 au vendredi 12 mai 2023.

Le projet a un coût de 135€ par enfant. La directrice de l'école de Couthures sur Garonne informe qu'un enfant de notre commune est concerné, à savoir :

- GAUTIER Inès



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

DÉCISION N°4_2023

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 00
Contre : 10
Abstention : 00

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **NE PAS ACCEPTER** la demande de subvention exceptionnelle de l'école de Couthures sur Garonne pour un montant de 135€.

DOSSIER N°9

Délibération: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE MARCELLUS-COCUMONT (ASMC)

Rapporteur : Madame LAFITTE Laetitia

Madame LAFITTE Laëticia expose un courrier transmis de l'association Sportive Marcellus-Cocumont nous sollicitant une aide financière exceptionnelle de notre commune afin de permettre au club d'amener les jeunes footballeurs à Bastia pour se confronter aux meilleures équipes d'Europe.

En effet, les petites U7 de l'ASMC ont réalisé une véritable performance en remportant le **Madewis Cup** à Marmande le 4 novembre 2022. Cet exploit les qualifie pour la finale européenne qui se déroulera **en juin 2023 à Bastia**. Par ce voyage, les petits U7 affronteront des clubs amateurs mais aussi des clubs professionnels prestigieux comme le Milan AC, Real Madrid, Manchester, Bayern de Munich, PSG, l'OM et tant d'autres équipes.

Le coût de ce projet (transport en avion, hébergement ...) représente une somme conséquente.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'octroyer une aide financière exceptionnelle à cette association de 500€ .

**DÉLIBÉRATION
N° 17_2023**

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 01 (*Jérôme DUSSEAUX*)

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré**



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

- **DECIDE** d'octroyer une aide financière exceptionnelle à l'ASMC d'un montant de 1000€ pour permettre l'équipe U7 de participer à la finale européenne qui se déroulera en Corse.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches, remplir toutes formalités et signer toutes pièces inhérentes à cette affaire.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à l'article 6574 du Budget Communal.

QUESTION DIVERSE

Délibération: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'APE POUR LA KERMESSE 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mr le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle pour la kermesse d'un montant de 250 euros de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Marcellus.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'octroyer une aide financière exceptionnelle à cette association de 250 € concernant la kermesse du 17 juin 2023.

DÉLIBÉRATION N° 18 2023

Votants : 10
Exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité***

- **DECIDE** d'octroyer une aide financière exceptionnelle à l'APE d'un **montant de 250€** à l'association des Parents d'Elèves.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches, remplir toutes formalités et signer toutes pièces inhérentes à cette affaire.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à l'article 6574 du Budget Communal.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bilan d'activité 2022 de VGA leur a été envoyé par mail, et demande si un des membres a des questions sur ce sujet.
Pas de question sur le bilan d'activité 2022 de VGA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un calendrier des commissions thématiques de VGA lors a été envoyé en 2020, concernant le mandat 2020-2026.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que si un membre de la commission ne peut pas être présent à une réunion, de le faire savoir au maire afin que celui-ci puisse le représenter exceptionnellement.

Monsieur le Maire rappelle le Tableau des membres désignés de la commune de Marcellus :

1 ^{er} lundi du mois	2 ^{eme} lundi du mois	3 ^{eme} lundi du mois	4 ^{eme} lundi du mois
Commission habitat et Aménagement de l'espace		Commission Enfance et Petite-Enfance	Commission Voirie et cadre de vie
Jean-Marie BAZAS Christian PEZZUTTI		Valérie LAURENT Jean Luc ARMAND	Jean-Claude DERC Joël HOCQUELET
1 ^{er} mardi du mois	2 ^{eme} mardi du mois	3 ^{eme} mardi du mois	4 ^{eme} mardi du mois
Commission Travaux, équipements et infrastructures sportives	Commission Déplacements, Mobilité, Transports Publics et Accessibilité	Développement durable, transition écologique, environnement	Comité de direction OTVG DEBE
Jean-Claude DERC Gilles LAGAUZERE	Gilles LEGLISE Michel COUZIGOU	Périne CHABRAT-DUCASSE Marie-France BONNEAU	Luc CHARRY Dante RINAUDO
1 ^{er} mercredi du mois	2 ^{eme} mercredi du mois	3 ^{eme} mercredi du mois	4 ^{eme} mercredi du mois
Cohésion sociale, politique de la ville, jeunesse, projet culturel communautaire		Attractivité, économie, prospective et agriculture ? Jean BAZAS	Finances, RH, évaluation des politiques publiques ?
Laetitia LAFITTE Benjamin FAGES		Laurent VERNEUIL Christophe COURREGELONGUE	Maryse CUCCHI Pierre CAMANI
Judis	Composition-47 membres	Lieu-horaire	Fréquence
Bureau Communautaire Conférence des Vice-Présidents Conseil Communautaire	1 / 41 communes et C2D 2 / Tonneins 3 / Marmande Les élus communautaires disposant d'une délégation dans le périmètre de la commission sont de fait les représentants de leur commune.	- le soir à partir de 18H -lieu à définir avec le VP référent de la commission-mobilité sur les communes	1 fois par trimestre sur les jours fixés dans planning ci-dessus

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l'étude pour les ponts faite par VGA est lancée et que Monsieur Jean-Marie BAZAS est le référent qui va gérer tout au long de l'étude.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le Bar/café va être utilisé par l'association de la Pétanque et de musique. Il informe également que Mr BAUDART a restitué la licence IV.

Monsieur Jean-Marie BAZAS informe le conseil Municipal qu'il est en relation avec Mme BUDIN, chargée de récolement des dépôts du musée du Louvre. Cette dernière demande de faire valoir l'inventaire et les états des 8 tableaux de l'église de Marcellus. Mme BUDIN se déplacera dans la commune de Marcellus courant octobre prochain.



Marcellus

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Arrondissement de Marmande

Mairie de Marcellus

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la serrure de la salle de réunion a été changé de manière à ce que l'on ne puisse pas ouvrir la salle associative. Il informe également qu'il a remis une clé de la salle de réunion.

Monsieur le Maire demande à Madame Maryse CUCCHI la programmation de la plantation de la haie.

Madame Maryse CUCCHI répond qu'il serait plus judicieux de programmer cela en automne étant donné la sécheresse actuelle et à venir.

Monsieur Bernard REYNAUD informe le conseil Municipal qu'il va s'occuper de changer les pince doigts de l'école de Marcellus pour les deux portes.

Il est également annoncé qu'il sera programmé pour cet été de décorner les racines des tilleuls et de mettre de l'enrolé afin de minimiser tout risque d'accident.

Monsieur le Maire informe au conseil Municipal qu'il a été demandé un devis pour agrandir le collombarium.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** clôt la séance à 22 heures 30.

*Le Maire de Marcellus,
Jean-Claude DERC*



*La Secrétaire de séance,
Laëtitia LAFITTE*